

Plan d'actions 2019



INTRODUCTION

2019, année des possibles

Le premier cycle de dépôt de demandes de renouvellements des contrats-programmes des Centres culturels s'est achevé fin 2018. Entre 2015 et 2018, c'est donc 118 Centres culturels qui auront fait l'exercice dense de repenser leur futur. Le secteur est à présent plus que jamais en mouvement.

Malheureusement, cette phase ne s'est pas faite sans douleur et bien que l'ACC ait travaillé ferme durant 5 ans pour tenter d'asseoir un plan tenable pour le secteur, de nombreux doutes subsistent en 2019 et pour les années à venir. En effet, le premier cycle de reconnaissance touche à sa fin mais de nombreuses inconnues persistent quant à l'application du second cycle.

Dans ce contexte, et celui des élections de mai 2019, notre mémorandum politique est essentiel pour rappeler aux représentant.e.s politiques toutes nos revendications et les balises nécessaires pour assurer la pérennité de notre secteur.

2019 est donc une **année charnière** à double titre : en raison des élections fédérales et régionales mais aussi dans le cadre de la fin de la période de transition prévue dans le décret des CC. À ce titre, la défense et la promotion du secteur des CC reste un axe prioritaire pour l'ACC.

Au regard des nombreuses réformes en cours ou des nouvelles lois en vigueur, l'ACC continue d'occuper une place proactive dans les organes de concertation sociale mais aussi dans de nombreux réseaux : 20 mandats de représentation !

Notre programme d'activités reste orienté vers toutes les actions qui sont nécessaires au soutien des Centres culturels ainsi qu'à la promotion de leur modèle.

L'ACC poursuit également ses services de base vers ses membres (124 membres en 2019), toujours dans un souci de qualité et de proximité. Elle organise son travail autour de son activité régulière (conseils, informations, gestion journalière, ...) et développe des formations décentralisées dans le cadre du plan de formation Culture Plus réalisé en partenariat avec la FPCEC sur l'ensemble du territoire de la FWB.

En 2019, l'ACC entre activement dans la 3ème année de son contrat-programme, elle consolide sa capacité d'action de service auprès des membres et développe des outils de visibilité. La poursuite du contrat-programme de l'ACC doit se faire dans la continuité des balises établies en prenant en considération l'actualité sectorielle et les besoins du secteur.

Les réformes statutaires et l'établissement d'outils de gestion adéquats permettent à présent de consolider la trajectoire opérationnelle de l'ACC.

ACTIONS POLITIQUES INTENSIFIÉES

Développement d'une action politique concertée, forte et visible !

L'année 2019 sera marquée par les élections européennes, fédérales et régionales. C'est un tournant prioritaire en matière de défense et de promotion du secteur des Centres culturels (en ce compris l'application du décret relatif au CC). Ci-dessous, la liste de priorités de l'ACC pour 2019.

- Création d'un **mémoire politique** à plusieurs volets et sous plusieurs formes :
 - Un mémoire sectoriel (*voir encadré*), développé en partenariat direct avec l'ASTRAC et dont l'objectif principal est de soutenir l'application pleine et entière du décret des CC par la construction d'un nouveau plan de financement essentiel pour l'avenir des CC. Ce mémoire vise aussi à souligner l'importance de la pérennisation des emplois et le renforcement des actions transversales des CC.
 - Un mémoire plus transversal sur la parité femmes-hommes dans les postes de pouvoir en Culture porté par plusieurs fédérations (socio)culturelles dont l'ACC.
 - Le développement et la promotion des mémoires établis avec nos partenaires en matière de concertation sociale : CESSOC, UNIPSO, etc. L'ACC participera activement aux groupes de travail et à la promotion de ces mémos.
 - Une vidéo visant à promouvoir et expliquer les droits culturels. Ce projet sera co-réalisé avec l'ASTRAC. Cette capsule permettra d'expliquer à un public le plus large possible les droits culturels et leur mise en pratique par les Centres culturels. L'objectif à plus court terme est d'utiliser cet outil dans un contexte de promotion auprès du monde politique et du "grand public" avant et après les élections de mai 2019.
- **Conduite de négociations politiques** à la suite des élections et durant toute la phase de construction de l'accord de majorité. Ensuite, information des conseiller.ère.s et des prochaines personnes en charge de la Culture à Bruxelles et en FWB.

Pour une application optimale du décret des CC !

Les Centres culturels ont subi un plan de financement limité qui a induit de nombreuses difficultés de mise en œuvre de leur contrat-programme.

Bien que le moratoire sur les nouvelles reconnaissances soit levé (le secteur passe de 117 Centres culturels reconnus à 118 en 2019), l'ACC doit poursuivre prioritairement un travail politique transversal de fond et une mobilisation continue pour une application plus juste du décret des CC. Dès lors, il est demandé un financement plein et entier du décret avec indexation ainsi que la simplification administrative du processus de reconnaissances des CC et une harmonisation de l'interprétation des textes légaux.

Déjà entamé en 2018 dans le cadre des élections communales et provinciales, l'ACC va intensifier son travail de revendication vers les politiques et de création d'outils de promotion et de défense du secteur.

En effet, en 2019, l'ACC ne relâche pas ses efforts et renforce les synergies pour continuer à défendre une application réfléchie du décret des Centres culturels, en particulier en cette année électorale, également vers les pouvoirs publics associés.

Pour ce faire, un mémorandum politique sectoriel est réalisé par un groupe de travail réunissant des professionnel.le.s du secteur (réunion des primo-dépositaires et les représentant.e.s de l'ACC et de l'ASTRAC). Les ORUAS intensifieront la concertation vers les partis politiques.

L'ACC reste présente dans les espaces démocratiques et les lieux de concertation pour veiller à la digne reconnaissance du travail de chacun, petits et grands, spécialisés ou non. Il s'agit également d'assurer une information vers les médias et de relayer nos préoccupations au-delà du secteur.

Points principaux du mémo politique

- **Faire vivre le décret des Centres culturels**

Si le scénario de financement mis en place par la Ministre Alda Gréoli a permis une première mise en application du décret, celui-ci n'a donné lieu qu'à un rattrapage partiel de la non-indexation et du gel des subventions des années précédentes. Il a bridé les dynamiques de renouveau tout en compromettant la stabilité des opérateurs, l'avenir de leurs emplois et leurs relations avec leurs divers partenaires. **Le décret doit être financé pleinement et entièrement pour conforter les Centres culturels et pérenniser leur action.**

Optimiser l'application du décret, cela signifie aussi **rendre les procédures administratives et méthodologiques simples, claires et cohérentes**. Les investissements à consentir par les équipes en vue de l'introduction des demandes de reconnaissances ont été sous-estimés et la lourdeur des démarches a entravé leur travail. Pour équilibrer et renforcer les partenariats, **la concertation entre les différents pouvoirs publics et les Centres culturels, doit être améliorée.**

- **Conforter et poursuivre la professionnalisation du secteur**

Le contexte budgétaire étriqué et les réformes qui ont jalonné la législature qui se termine ont été accompagnés d'un risque de perte d'emploi, d'une détérioration des conditions de travail et, dès lors, d'une dégradation de la qualité des services rendus aux citoyen.ne.s. **Il est nécessaire aujourd'hui d'assurer les moyens pour un emploi pérenne et de qualité, tenant compte notamment de l'évolution de la masse salariale au sein des institutions.**

Un engagement durable est également indispensable pour garantir l'attractivité des métiers des Centres culturels et pour répondre aux évolutions du travail culturel. Cela suppose des **conditions de travail motivantes, ainsi qu'un accompagnement et une offre de formations renforcés.**

- **Valoriser et renforcer l'action transversale des Centres culturels, avec les autres acteurs de la société**

Leur action « historique » et les principes du décret placent les Centres culturels à la croisée de différents secteurs, domaines et disciplines. Leurs projets touchent à la fois à des enjeux culturels, territoriaux, artistiques et d'éducation permanente. Mais un cloisonnement tenace des politiques publiques et un manque de (re)connaissance de leur identité compliquent leur action transversale.

ACTIONS JURIDIQUES et PATRONALES

Réunir, concerter et promouvoir pour renforcer les Centres culturels et leurs collaborateurs.trice.s !

Aux côtés de la CESSoC, l'ACC continue à :

- Assurer la représentation et la défense des intérêts du secteur dans les espaces de concertation patronaux, sectoriels et intersectoriels.
- Rester au plus près de la concertation sociale pour y jouer un rôle clé.
- Consolider les acquis sociaux et permettre le développement de la professionnalisation dans un cadre le plus proche possible des réalités du secteur.
- Sensibiliser les décideurs politiques.
- Développer une coalition patronale efficace avec la FPCEC/FPAA.
- Informer les membres sur les législations et réformes en cours (voir Focus 2019) via l'ACC-express et autres courriers.

RÉSEAUX

Animer et développer ensemble pour renforcer le secteur !

Aux côtés de ses partenaires, l'ACC est en action !

Voici quelques exemples :

- Avec l'ASTRAC : pour valoriser l'action collective et renforcer le rapprochement fédératif avec notamment la poursuite des discussions et d'opérations communes. À ce titre et symboliquement, elles organiseront leur AG respective le même jour suivi d'un débat politique.
- Avec la FPCEC/FPAA : pour asseoir une coalition patronale ACC-FPCEC/FPAA avec la mise en place d'un courrier patronal conjoint et le déploiement d'une logique de délégation commune à la CESSoC, ainsi que la poursuite des formations Culture Plus.
- Avec United Stages : soutien à l'ancrage du label et à la promotion de sa charte.
- Avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : suivi de l'installation de la commission culture, participation aux groupes de travail et développement d'outils.
- Avec l'ENCC : participation au programme BECC, aux groupes de travail communication et services aux membres. Suivi de l'évolution via le CA et l'AG.

FORMATIONS et INFORMATION

- Lancement de la saison 2019-2020 du plan de formation Culture plus !

Le partenariat avec la FPCEC/FPAA se poursuit avec de nouveaux modules adaptés aux besoins du terrain afin de renforcer les compétences des professionnel.le.s ou administrateurs.trice.s.

Pour la saison 2019-2020, le catalogue de formations proposera des formules décentralisées en partenariat avec les CC et les CEC, mais aussi la poursuite du développement du réseau des chargé.e.s de communication (en lien avec l'ASTRAC également) et la mise en place d'une matinée d'infos sur les nouveaux services de Socialware.

2019 sera également l'année qui marque la fin du subside extraordinaire perçu afin de tester notre programme de formation. C'est dans ce contexte qu'une mise au vert sera organisée conjointement entre les 2 structures afin d'évaluer le travail réalisé et de le pérenniser.

Parallèlement à ce plan de formation, l'ACC poursuit son accompagnement aux directions ou vers les nouveaux membres des instances, et développe des matinées d'infos en fonction de l'actualité (ex. réforme du droit des ASBL).

- Renforcement des outils de promotion et d'information du secteur

- Finalisation, diffusion et promotion du **livre « Carnet de voyage des Centres culturels »** pour les 40 ans de l'ACC.
- Refonte complète du **site internet de l'ACC**.
- **Révision de l'infolettre** dans son format et ses contenus, en lien avec le nouveau site web.
- Création de **supports** pour la promotion des mémos politiques.
- Création avec l'ASTRAC d'une **vidéo explicative** sur les droits culturels.
- Mise à jour de la **plaquette de présentation** de l'ACC.
- Création d'une **carte interactive** reprenant les Centres culturels sur le territoire FWB.
- Soutien à la **campagne transversale pour les 50 ans de l'Arrêté royal** organisant les maisons culturelles et foyers culturels (2020).

FOCUS 2019

2019 : année électorale !

Avec les élections européennes, fédérales et régionales de 2019, un travail stratégique de sensibilisation est nécessaire vers les partis politiques et les candidat.e.s. Pour cela, l'ACC travaille sur plusieurs fronts. Mémoires, vidéo, rencontres, débats, les actions ne manquent pas pour faire entendre la voix du secteur des CC. C'est dans ce contexte qu'il est primordial que le secteur rencontre les représentant.e.s politiques. Pour ce faire, l'ACC a travaillé en concertation rapprochée avec l'ASTRAC et organisera conjointement une rencontre-débat avec des élu.e.s politiques candidat.e.s avant les élections du 26 mai 2019.

2019 : rester attentif aux réformes

Alors que l'année 2018 a déjà été riche en réformes impactant directement la gestion des ASBL, à la veille des élections, la fin de la mandature s'est clôturée par de nouvelles réformes : la réforme sur la loi sur les ASBL et celle relative aux instances d'avis.

Par ailleurs, 2019 invite à la prudence vis-à-vis de la réforme des APE qui reste incertaine dans la tournure qu'elle va prendre. L'issue des élections pourrait ouvrir de nouvelles marges de négociation et de concertation. L'ACC assure une veille active sur les réformes et garantit d'être le relais des préoccupations et revendications du secteur auprès des partenaires sociaux et décisionnaires politiques.

2019 : 3^e année du contrat-programme

L'ACC est à mi-parcours de la mise en œuvre de son contrat-programme. Les opérations se poursuivent dans la continuité des balises établies en prenant en considération l'actualité et les besoins du secteur.

Cette année doit permettre à l'ACC de consolider sa capacité d'action, renforcer la visibilité et la promotion du secteur, de poursuivre ses partenariats et de garantir son assise dans la concertation sociale et dans les réseaux sectoriels et intersectoriels.

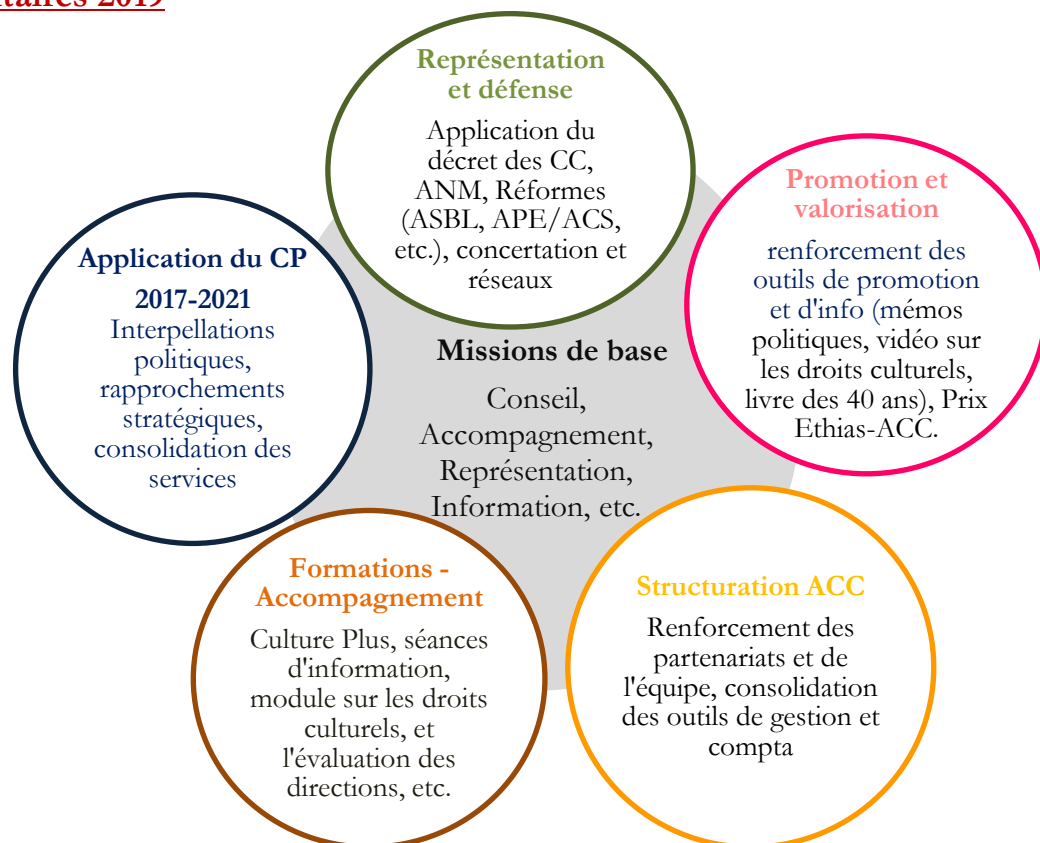
En complément de ces axes, l'ACC maintient son soutien aux actions solidaires et à la défense des valeurs des CC.

2019 : nouvel appel Maribel

6 postes à mi-temps pour le secteur

Les moyens disponibles en 2019 seront utilisés comme suit : le plafond de la subvention Maribel sera augmenté de 2% à partir du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019. Cela correspond à une répartition des moyens de 75% pour de nouveaux postes Maribel et de 25% pour l'augmentation du plafond, ce qui était la position défendue par l'ACC. Il sera procédé à une attribution de 40,5 ETP des secteurs socioculturels et sportifs. Le secteur des Centres culturels profitera de ces nouveaux emplois à la hauteur de son poids de représentation à la CESSOC. Ce chiffre représente 3 ETP, soit 6 mi-temps. L'appel sera publié en mars 2019 afin de permettre les premiers engagements dès l'été 2019.

Axes prioritaires 2019



Action de service et suivi auprès des membres

L'ACC consolide sa capacité **d'action de service** auprès des membres et cherche à l'enrichir en :

- Offrant un nouveau souffle organisationnel via le Conseil de l'Action culturelle permettant de réfléchir de façon plus approfondie aux enjeux et questions transversales du secteur.
- Continuant de former les collaborateurs du réseau.
- Assurant la poursuite de nos services avec un travail d'équipe actualisé.